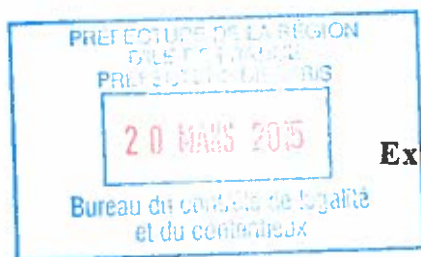


Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 20 MARS 2015



CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17 et 18 mars 2015

2015 DPE 3 G Plan d'Aménagement et de Gestion Durable du SAGE Bièvre.

Mme Célia BLAUDEL et M. Mao PENINO, rapporteurs

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2224-5 ;

Vu le projet en délibération en date du 3 mars 2015 par lequel Madame la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général lui demande d'approuver le SAGE Bièvre et son Plan d'Aménagement de Gestion Durable ci-annexé ;

Sur le rapport présenté par Madame Célia BLAUDEL et Monsieur Mao PENINO au nom de la 3^{ème} commission,

Délibère :

Est approuvé le SAGE Bièvre et son Plan d'Aménagement de Gestion Durable, dont le texte est joint à la présente délibération.

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil général**

A handwritten signature in black ink that reads 'Anne Hidalgo'.

Anne HIDALGO